

Projet DISPO 2013-2014
Lycée Raymond Naves

Assia BOUHIRI - 1L
Margaux CAMMAS - 1ES
Stefano FRANCIOSI - 1ES
Alexis GUTIERREZ - 1ES
Tom TRIME - 1L

LA DEMOCRATIE

SOMMAIRE

Introduction

I- Aux origines de la démocratie : une approche comparative de sa mise en place en Europe.

II- Un même terme ; des réalités différentes

III- La représentativité des élus en France : une démocratie imparfaite

Conclusion

Annexe : bibliographie

Introduction

La démocratie, du grec « *démos* »: le *peuple* et « *kratein* »: *régner*, est un régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui même. Plusieurs types de démocratie existent. On relève deux types de démocratie principaux : celui où le peuple exerce son pouvoir sans l'intermédiaire d'un organisme représentatif, la démocratie directe, ou bien celui où le peuple choisit des représentants pour l'exercer, la démocratie représentative.

Au lendemain d'élections, on en revient souvent à se demander si nous sommes bien représentés par nos élus. C'est pourquoi nous nous demanderons comment varie la notion de représentativité dans les différents systèmes politiques. Dans une première partie nous comparerons deux systèmes démocratiques européens : la France avec un modèle de type présidentieliste, et l'Angleterre avec un modèle de monarchie parlementaire. Dans une seconde partie, nous verrons que certains usages du terme de démocratie s'éloignent de la définition étymologique. Enfin nous étudierons la représentativité des élus en France. Toutes les catégories de personnes peuvent-elles faire entendre leurs voix ? Faut-il choisir des élus qui nous ressemblent ?

I. Aux origines de la démocratie : une approche comparative de sa mise en place en Europe

La France et l'Angleterre, bien qu'étant deux pays différents, ont une histoire commune : leurs peuples se sont battus et ont mené une révolution pour bénéficier de leurs droits. L'Angleterre, au XIV^{ème} siècle voit naître son Parlement, toujours en activité aujourd'hui. Ce Parlement est composé de la chambre des Lords dont les membres sont nommés par le monarque, et de la chambre des Communes élue par le peuple. Il met en place les lois les plus importantes du pays, avec l'accord du souverain, ce qui permet une séparation des pouvoirs. Ce régime est appelé monarchie parlementaire, définie comme étant un système politique monarchique mais dans lequel le pouvoir exécutif est limité par celui d'un Parlement.

La France prend en exemple ce pays, lors de la Révolution française. Elle tente de former un Parlement sous Louis XVI, qui refuse. La tentative d'une monarchie parlementaire à l'anglaise échoue, et on met en place une démocratie républicaine semblable à celle des Etats-Unis. Aujourd'hui en France, les députés et le Président sont élus au suffrage universel direct. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect.

Ainsi, la France et l'Angleterre ont choisi deux systèmes de représentativité distincts.

Cependant, bien que leurs régimes soient différents au premier abord, on ne peut nier leurs points communs. La France et l'Angleterre disposent chacune d'un ou plusieurs textes de lois fondamentaux garantissant les droits de leurs citoyens. En Angleterre, l'Habeas Corpus est un texte de lois garantissant certaines libertés fondamentales, en empêchant par exemple toute arrestation arbitraire. Il a été adopté en 1679. Un siècle plus tard, la France rédigea la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ce texte permet à chaque Français de jouir des mêmes droits. Ils séparent, tous les deux, les pouvoirs afin d'éviter un retour à l'absolutisme et de permettre au citoyen de

participer à l'édification d'une politique conforme à ses attentes.

Nous venons de voir deux modèles démocratiques différents. En effet le terme de démocratie peut recouvrir des réalités très différentes, comme le prouve le cas des Coréens.

II. Un même terme; des réalités différentes.

Après la guerre de Corée en 1953, le pays est divisé en deux: au nord un pays soutenu par l'URSS et rattaché au bloc communiste, au sud un pays soutenu par les États-Unis et rattaché au bloc capitaliste. Ces deux nations se disent démocratiques. Mais nous pouvons voir que la notion de démocratie est employée différemment dans ces cas là.

Le contrôle du peuple.

En Corée du nord, le peuple vit dans ce que l'on appelle la « dictature du prolétariat ». En somme, la quasi totalité de la population active nord coréenne est ouvrière. Les syndicats en Corée du nord sont étroitement contrôlés par l'Etat: le seul syndicat autorisé étant celui du parti communiste. En effet, il est important de préciser que l'Etat contrôle la totalité des entreprises nationales sauf quelques unes internationales. Les nord coréens ont l'interdiction de quitter leur pays. Cependant, certaines personnes réussissent à fuir. Le reportage *Han le Prix de la liberté* (2008) suit le long périple d'un groupe de nord coréens qui tente de fuir le pays en risquant leur vie.

Il n'y a pas de pluralisme politique en Corée du nord. Il existe certes d'autres partis en dehors du parti du travail de Corée (parti communiste), comme le parti Chondogyo-Chong-u, ou le parti social démocrate, mais ces deux partis appartiennent au Front démocratique pour la réunification de la patrie dirigé par le parti communiste.

L'état contrôle les médias. Il n'existe que trois chaînes de télévision, une seule agence de presse (KCNA), contrôlées par le gouvernement. Ceci permet de diffuser la propagande quotidiennement comme par exemple des émissions à la gloire du *chef suprême*. Le peuple voue ainsi une véritable dévotion au président. Il est éduqué depuis l'enfance à la vénération du chef et soumis quotidiennement au culte de la personnalité. Ainsi, chants, poèmes, œuvres d'art, monuments et mêmes villes et universités sont entièrement dédiés au président (université Kim Il Sung de Pyongyang).

Après son décès en 2011, des millions de nord coréens pleurèrent la mort du dirigeant, notamment dans les rues de Pyongyang, capitale du pays. La mise en scène de ce deuil étant largement organisée par l'Etat, certaines personnes « n'ayant pas assez pleuré » furent envoyés au camp de travail. C'est son fils Kim Jong Un qui fut nommé pour le remplacer.

En Corée du sud, le peuple vit dans un système démocratique, économiquement capitaliste et libéral. La population active est plus variée au niveau des emplois: contrairement à son voisin du nord, les ouvriers ne sont pas majoritaires. Il existe divers syndicats (KCTU, FKTU) et plusieurs partis en dehors du parti majoritaire sont autorisés. L'opposition existe donc. Le peuple a le droit de grève et de manifestation.

Les sud coréens ont le droit de quitter le pays et de se déplacer librement.

Les citoyens sud coréens disposent de la liberté d'expression et d'association. Les médias sont diversifiés: il y a plusieurs chaînes de télévision, plusieurs agences de presse, émissions de

télévision etc..

Nous voyons que les libertés individuelles sont bafouées en Corée du nord, ce qui va avoir une conséquence sur la légitimité du chef de l'état.

La désignation et les pouvoirs dévolus au président.

En Corée du Nord, le président n'est pas élu par le peuple. En effet, il est issu d'une dynastie de présidents qui se succèdent depuis la création du pays en 1953. Le président nord coréen cumule le statut de président du comité de la défense nationale, chef de l'armée populaire de Corée, Secrétaire général du parti communiste de Corée (unique parti réel existant, les autres partis existants considérés comme alliés, on parle ici de *centralisme démocratique*), et Chef Suprême de Corée.

Le chef de l'Etat veille à la mise en avant de l'idéologie imposée : le *Juche* (similaire à l'idéologie communiste). L'Assemblée populaire suprême (plus de 600 députés élus pour cinq ans) exerce le pouvoir législatif. Le cabinet des ministres quant à lui exerce le pouvoir exécutif. Le pouvoir judiciaire est exercé par le tribunal populaire. Dans la constitution nord coréenne actuellement en vigueur depuis Avril 2009, il y a à priori la séparation des pouvoirs.

Cependant, dans les faits, c'est le chef de l'Etat qui contrôle tous les organes.

En 2014, selon *Libération*, le peuple nord coréen a voté pour une élection parlementaire où un seul candidat par circonscription se présentait. Ils n'avaient qu'à répondre par « oui » ou par « non » dans l'enveloppe avant de la déposer dans l'urne sévèrement contrôlée par des militaires. Le résultat fut sans appel: La plupart des candidats furent élus à 99% des voix.

En Corée du sud, la présidente actuelle est Park Geun-Hye. Elle a été élue en 2013 pour un mandat de 5 ans par scrutin direct. C'est le chef de l'Etat et le chef des armées de la République sud-Coréenne.

Le premier ministre est choisi par le Président avec l'approbation du Parlement. Ce dernier possède le pouvoir de déclarer la guerre, de proposer des lois, et de déclarer l'état d'urgence mais n'a pas le droit de dissoudre le parlement, contrairement à son voisin du nord. On note donc ici que le Parlement a un pouvoir notable dans la vie politique du pays. L'Assemblée nationale possède le pouvoir législatif, comme en Corée du nord, mais l'exerce bien indépendamment du pouvoir exécutif. Les 300 députés sont élus au suffrage universel direct. La durée de leur mandat est de 4 ans.

Le pouvoir judiciaire est détenu par la Cour constitutionnelle et la Cour suprême.

Le peuple attend du Président de la République sa dévotion à la Constitution, la préservation du patrimoine et de la sécurité nationale, ainsi que des efforts pour la réunification des deux Corée.

Une président démocrate contre un dictateur masqué.

Nous avons vu que les deux Corée se clament toute deux démocratiques. Officiellement les deux peuples ont le droit de vote et les pouvoirs exécutifs, judiciaires et législatifs sont séparés. Cependant, selon Gérard Bapt, député socialiste et ancien maire de Saint-Jean que nous avons pu rencontrer dans son bureau et interroger le 22 Février 2014, les démocraties dans le cas de la Corée du Nord abusent de ce terme.

En Corée du Nord, le peuple a effectivement le droit de vote mais seulement pour les élections législatives. Le Président qui détient finalement tous les pouvoirs et contrôle personnellement la vie politique du pays, est désigné héréditairement. Le peuple ne l'a donc pas choisi.

En Corée du sud, le peuple élit le Président et les membres du gouvernement. Plusieurs partis politiques sont autorisés. Les trois pouvoirs sont séparés : le pouvoir exécutif est détenu par le Président, le pouvoir législatif par l'Assemblée et le pouvoir judiciaire par les cours de justice. Ici la distinction est marquée : contrairement au Nord où le Président est omnipotent, il est limité au niveau de la constitution.

Après cette analyse comparative de la représentativité de deux chefs de l'Etat dans le monde, intéressons-nous à la représentativité des élus en France.

III La représentativité des élus en France : une démocratie imparfaite ?

Les élus représentent-ils le peuple proportionnellement?

On peut penser qu'une catégorie de personnes est bien représentée par un élu qui lui appartient. Il s'agira alors d'observer si c'est le cas dans la vie politique française.

Observons pour commencer comment sont représentées les différentes catégories socioprofessionnelles (CSP) dans notre pays. Quelques statistiques sont assez surprenantes. En effet, selon l'INSEE, en 2011, il n'y avait aucun député ouvrier. On peut alors se questionner sur le fait que les 12,4% d'ouvriers présents en France soient bien représentés. Les députés représentants du peuple ne connaîtront pas forcément les conditions des ouvriers, et par conséquent pas leurs attentes non plus. On peut penser qu'une observation simple des faits ne permet pas de comprendre les problèmes réels et d'envisager des solutions concrètes. De ce point de vue, la représentation des ouvriers à l'Assemblée Nationale, l'une des principales institutions décisionnelles en France, n'existe pas.

On peut aussi s'intéresser à la part des femmes présentes dans les institutions décisionnaires. En France, on dénombre environ 33 millions de femmes soit 48,5% de la population totale. Pourtant, selon l'INSEE, à l'Assemblée Nationale en 2012, seulement 26,9% des députés étaient des femmes. On retrouve cette inégalité au niveau des sénateurs puisqu'en 2011, il y avait seulement 22,1% de femmes au Sénat. Seulement un quart de femmes donc et même moins au niveau des conseillères générales qui ne sont que 13,1%. L'inégalité est indéniable. Mais peut-on affirmer que les hommes ne sont pas aptes à résoudre les inégalités que connaissent les femmes aujourd'hui (dans le monde de l'entreprise, par exemple) ? Sont-ils à même de comprendre le phénomène actuel qui fait que l'on retrouve beaucoup plus d'hommes que de femmes dans les études supérieures ? Et, dans l'autre sens, des femmes sont-elles forcément plus efficaces pour représenter toutes les femmes en France ?

Les handicapés eux non plus ne sont pas bien représentés. De fait, on estime leur proportion à 10% en France, pourtant il y a très peu d'élus handicapés. Encore une fois, on peut donc penser que les handicapés sont mal représentés en France.

Suite à cette étude, nous pouvons déduire que les élus ne représentent pas le peuple de

manière proportionnelle. Ce serait d'ailleurs très compliqué de représenter toutes les catégories (hommes/femmes, CSP, handicapés, personnes de couleurs...) à l'Assemblée Nationale ! De plus, il se peut que quelqu'un qui ne nous ressemble pas au niveau du parcours professionnel, de la classe sociale, ou du physique, puisse défendre parfaitement les mêmes idées que nous. Dans ce cas il représentera très bien une partie du peuple qui l'aura élu.

Faut-il des personnes qui nous ressemblent pour nous représenter?

Nous avons rencontré Romain Cujives, élu à la mairie de Toulouse, responsable de la vie étudiante. Nous lui avons demandé si la capacité d'un élu à représenter un citoyen dépendait de son identité ou de ses opinions. Cela nous a permis de nous éclairer sur cette question et de mieux comprendre comment varie la représentativité en France.

Romain Cujives fait alors un parallèle entre 15 députés farouches défenseurs des populations d'origine maghrébine, qui connaissent leur histoire, leur parcours, leurs difficultés, et un quota de 5 personnes d'origine maghrébine à l'Assemblée et qui ne seront peut-être issues de familles qui ne ressemblent en rien aux véritables personnes d'origine maghrébine dans leurs grande majorité en France.

« Quelle solution est la plus intéressante en terme de représentativité pour ces populations d'origine maghrébine ? Nos dirigeants ne seraient pas ce qu'ils sont si nous cherchions des personnes qui nous ressemblent. Si le peuple, qui a toujours le dernier mot, décidait de sanctionner les personnes qui ne lui ressemblent pas, il n'y aurait pas l'Assemblée Nationale ».

Si on impose un quota d'élus d'une origine ou catégorie précise à l'Assemblée, les électeurs n'auront plus réellement le choix de leurs représentants. Une catégorie sociale peut faire le choix d'être représentée par une personne d'une catégorie complètement différente. C'est ça la démocratie : le peuple a le pouvoir et choisit ses représentants.

« Ce que l'on est compte moins que ce que l'on défend. (...) »

Un électeur ne peut pas se voir résumé à une « identité », qu'elle soit sociale, ethnique, sexuée... C'est toujours un citoyen. La devise de la France n'est-elle pas « Liberté, Egalité, Fraternité » ?

« Les Français sont opposés au cumul des mandats et pourtant ils réélisent systématiquement les cumulards. Les Français détestent les hommes politiques corrompus ; ils réélisent les hommes politiques qui ont été condamnés. »

Il est vrai qu'en France sur 1 897 mandats aux plus hauts postes (ministres, députés, sénateurs, députés européens, présidents de conseils régionaux ou collectivité d'Outre-mer, maires de villes de plus de 20 000 habitants et présidents d'intercommunalités qui dépassent 50 000 habitants), il y a seulement 1 573 élus. Cela signifie donc bien que plusieurs mandats sont occupés par les mêmes élus, sans que les cumulards soient majoritaires.

Romain Cujives nous rappelle aussi que les Français ne choisissent pas directement les personnes : les partis politiques choisissent leurs candidats. Le rôle des partis politiques est donc de faire émerger des personnes qui ressemblent plus aux Français comme des jeunes, des femmes ou des ouvriers qui sont peu présents dans le paysage politique.

« Est-ce que les Français voudraient des hommes politiques qui leurs ressemblent

plus ? Oui. Votent-ils pour les gens qui leur ressemblent plus ? Non. »

Les élus ne représentent pas le peuple de manière proportionnelle : de fait, une sélection est faite par les partis politiques, ce qui réduit de manière considérable les choix des électeurs

Conclusion

La représentativité est l'un des fondements de la démocratie. En nous intéressant plus profondément au sujet, en observant la représentativité à travers différentes époques et types de régimes démocratiques, nous avons pu comprendre que la représentativité varie en fonction de différents facteurs. La notion de représentativité varie d'abord en fonction des régimes démocratiques, car les types de votes ne sont pas les mêmes dans les différents régimes. Ce terme connaît aussi des nuances, la représentativité n'est pas vue de la même façon dans tous les pays. Enfin la notion de représentativité dans notre pays semble prendre une place importante, le peuple peut voter pour élire ses représentants à différentes échelles, mais on ne peut pas affirmer que la représentativité soit parfaite en France, ni qu'elle le sera un jour, si l'on considère que l'on doit être représenté par des gens qui nous ressemblent.

Bibliographie

Article d'un dictionnaire ou d'une encyclopédie imprimés

Encyclopédia Universalis, 1976, articles « démocratie », « république ».

Dictionnaire de Philosophie, Jacqueline Russ, ed. Bordas, 1990, articles « démocratie », « république ».

Le Grand Larousse, 2007, article « démocratie ».

sites WEB

Livre numérique, « Corée, réunification, mission impossible : quid de l'après Kim Jong-il
<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=27497>

Cotation-Export

<http://www.cotation-export.com/preprod/panorama/country-163/coree-du-nord.html>

Carnet Photographique http://voyagesphotosmanu.com/pouvoirs_politiques_coree_du_sud.html

France Culture

<http://www.franceculture.fr/emission-coree-du-sud-2008-02-22.html>

Libération

http://www.liberation.fr/monde/2013/02/25/la-coree-du-sud-a-une-presidente_884376

http://www.liberation.fr/monde/2014/03/09/la-coree-du-nord-aux-urnes-un-candidat-unique-par-circonscription_985645

Le Nouvel Observateur

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/224566-les-larmes-du-peuple-pour-la-mort-de-kim-jong-il-le-fruit-d-une-propagande-de-choc.html>

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/224566-les-larmes-du-peuple-pour-la-mort-de-kim-jong-il-le-fruit-d-une-propagande-de-choc.html>

L'INSEE

<http://www.assemblee-nationale.fr/>
<http://www.assemblee-nationale.fr/>

<http://www.insee.fr/>
<http://www.insee.fr/>